



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 05/03/2021

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Gilles AUDRAS,
Patrice LHOSTE, Valérie GAGNE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC,
Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE

Excusée :

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN

OBJET : Représentation de la commune pour acquisition de parcelles

Monsieur le Maire, ayant intérêt à l'affaire, se retire du débat en quittant la salle et en ne prenant pas part au vote

Madame la 1^{ère} adjointe au maire, Danièle VALLERY, rappelle la délibération n° 2020-72 du 18 septembre 2020 autorisant la commune à acquérir les parcelles AK 35 et AK 36 lui appartenant, dans le cadre de la création d'un terrain sportif.

Monsieur le Maire ayant intérêt à l'affaire, s'était alors retiré du débat en quittant la salle et en ne prenant pas part au vote.

Cependant, dans le respect des règles du CGCT, il convient également de désigner un élu, autre que Monsieur le Maire, pour représenter la commune lors des acquisitions des parcelles visées ci-avant. La délibération n° 200-72 ne l'avait pas prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- AUTORISE l'acquisition des parcelles suivantes, propriété de Mr PAILLON Franck :
- section AK n° 35 d'une superficie de 1856 m²,
- section AK n° 36 d'une superficie de 1778 m²,

Moyennant un prix d'acquisition total de 2907.20 € et d'en supporter les frais d'acte ;

- DONNE délégation à Danièle VALLERY, adjointe au maire, pour représenter la commune lors de cette acquisition
- AUTORISE Danièle VALLERY, adjointe au maire, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'adjointe au Maire
Danièle VALLERY

